

Image not found or type unknown



Conge maternité et temps partiel

Par **aurelie04**, le **01/10/2008** à **00:00**

bonjour,rrnrnJe suis fonctionnaire, je travaille à 75% et en ce moment, je suis en congé maternité.rnj ai entendu dire que durant le conge maternité le temps partiel s annulait et qu'on considere qu'on travaille à temps complet et qu'alors le salaire est perçu en totalité. Est-ce vrai?rnMerci de vos réponses